



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale de l'Arbitrage de la F.F.F.

Réunion du : 21 mai 2026 à 17h30 et 22 mai à 9h00 au siège de la FFF

Présidence : Jean-Claude PUYALT

Présents : Séverine CRAIPEAU, Nathalie GUEDON GINFRAY, Pascal PARENT, Michaël ANNONIER, Jacky CERVEAU, Lionel JAFFREDO et Antony GAUTIER.

PV N°20 Saison 2025/2026

1 – Ouverture de la séance

Le Président Jean-Claude PUYALT ouvre la séance.

M. Jacky CERVEAU est désigné secrétaire de séance.

2 – Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CFA les PV n°18 et 19 de la saison 2025/2026. Aucune remarque n'étant formulée, la CFA adopte les PV n°18 et 19.

3 – Candidature à la catégorie FFE3 ex-joueuse D1 ou D2 féminine

Après avoir pris en compte les observations réalisées, la CFA valide la candidature de Mme Mathilde BEAUFILS. Elle sera donc nommée FFE3 au 1^{er} juillet 2026, sous réserve de réussite à l'épreuve théorique.

4 – Situation de Mme Amélie LEGLISE

Après avoir pris en compte les observations réalisées et les signalements effectués, la CFA décide d'affecter Mme Amélie LEGLISE, arbitre JAFFE, à la catégorie FFE3 au 1^{er} juillet 2026, sous réserve de réussite aux tests physiques.

5 – Courriers divers

- Courrier de M. Ludovic GENEST annonçant sa fin de carrière.

La CFA prend note et le remercie pour son investissement au service de l'arbitrage français. Il est par ailleurs décidé qu'un seul arbitre sera rétrogradé de la catégorie AF3.

- Courrier de Mme Gabrielle GUILLOT informant la CFA de son choix de renoncer à sa carrière au sein du secteur féminin à 11 pour se concentrer sur sa candidature en tant qu'arbitre féminine futsal. La CFA enregistre cette décision et décide qu'elle ne sera pas classée dans la catégorie FFE2.
- Courrier de M. Lilian PALMIER souhaitant arrêter le cursus JAF pour devenir arbitre assistant. La CFA enregistre cette décision.
- Demande de la CRA Occitanie de pouvoir présenter un candidat JAF supplémentaire via ses SSFA. La demande est refusée.
- La CFA décide, par ailleurs, que, tenant compte de sa décision vis-à-vis de M. Aurélien UZAN, seuls deux arbitres FFU1 seront affectés en catégorie FFU2 pour la saison 2026/2027.

6 – Évaluations et classements des arbitres fédéraux 2025/2026

En préambule, la CFA remercie les observateurs et les référents pour leur disponibilité et leur implication tout au long de la saison.

Conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, la Commission :

- après avoir pris connaissance des bilans dressés par la DA, fondés sur les critères réglementaires, pour chaque arbitre appartenant aux catégories F1-ELITE, AF1, F2, AF2, F3, AF3, FFE1-ELITE, AFPE1, FFE2, AFPE2, FFU1 ;
- après avoir pris connaissance des classements des observateurs des catégories F4, F5, FFU2, FFE3 ;
- après avoir pris connaissance des propositions d'affectation des arbitres JAF et JAFPE émises par la section Jeunes arbitres de la Fédération ;
- après avoir pris connaissance des observations réalisées dans le cadre des candidatures à la catégorie AF3 sur mutation de catégories fédérales ;
- après avoir pris connaissance des évaluations des arbitres VAR par la DA ;

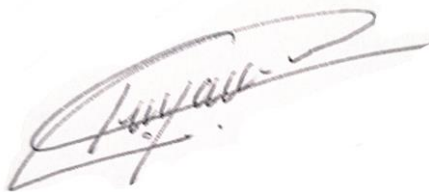
Proclame les affectations qui figurent en Annexe 1 pour la saison 2026/2027, sous réserve de réussite aux tests physiques.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 13H00.

Le Président de séance

Jean-Claude PUYALT



Le secrétaire de séance

Jacky CERVEAU

